



## Compte rendu de la séance du 20 février 2017

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Maria ERFTEMEIJER, Fabien RUTH, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE, Jean-Marc BERNOT

Etaient absents : Marc PARMENTELOT  
Secrétaire de la séance : Damien THOUVENOT

Ordre du jour:

- 1- Comptes de gestion 2016
- 2 - Comptes administratifs 2016
- 3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- 4- Modification destination des produits parcelles 11 et 18
- 5- Prix des affouages 2017 parcelle 11
- 6 - Approbation document unique
- 7 - Questions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1 - APPROUVE les comptes de gestion du budget commune, forêt et eau dressés par le receveur pour l'exercice 2016.

2 - VOTE les comptes administratifs des budgets commune, forêt et eau de l'exercice 2016 dressé par Madame Marie-Odile BEURNÉ, Maire, qui n'a pas pris part au vote.

3 - AFFECTE comme suit le résultat de fonctionnement 2016 :

### Budget commune :

Affectation en réserve 92 014.72 €  
Financement de la section d'investissement  
(article 1068 en recettes)

Report en section de fonctionnement 89 800.91 €  
(article 002 en recettes)

### Budget forêt :

Affectation en réserve 26 657.10 €  
Financement de la section d'investissement  
(article 1068 en recettes)

Report en section de fonctionnement 150 799.02 €  
(article 002 en recettes)



Budget eau :

Report en section de fonctionnement    62 182.10 €  
(article 002 en recettes)

Report en section d'investissement    9 967.93 €  
(article 001 en recettes)

4 - FIXE comme suit la destination des produits de la parcelle 18 r :

- Vente après façonnage de la totalité des produits dans le cadre des contrats d'approvisionnement (campagne 2017-2018).

FIXE comme suit la destination des houppiers et petits bois de la parcelle 11 :

- Vente après façonnage en cession amiable des houppiers et petits bois aux habitants à un prix unitaire de 32 € HT/stère (campagne 2016/2017).

5 - FIXE le prix des affouages façonnées provenant de la parcelle 11 à 32.00 € HT le stère de hêtre

6- APPROUVE le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

Affiché à la porte de la mairie,  
le 22 février 2017

Le Maire,  
Marie-Odile BEURNÉ

